



La newsletter des infirmières et des infirmiers libéraux du Grand Est

L'ÉDITO

L'équipe de l'URPS infirmier Grand Est est heureuse de vous présenter ce 2^e numéro de "Transmissions".

Je commencerai par vous parler de votre santé puisque l'URPS a signé une convention avec les Centres de Médecine Préventive du Grand Est en vue de vous proposer un examen préventif complet !

Je tiens par ailleurs à vous annoncer que notre union régionale a signé le 27 novembre dernier un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec l'ARS. C'est une première en France qui valide la coopération de nos deux instances et le financement de nos projets pour 5 ans : en particulier pour le déploiement des Équipes de Soins Primaires (ESP).

Côté actions, ce début d'année coïncide avec le lancement de l'expérimentation de la carte de coordination de soins. 6 villes pilotes ont été retenues avant une future généralisation à tout le Grand Est.

Sachez que nous lançons les formations à l'ETP en coordination avec 4 organismes de la région. Découvrez les sessions qui s'offrent à vous à Nancy, Reims et Strasbourg. Notez également les dates des JIL 2019 (Journées des Infirmiers Libéraux) pour lesquelles vous recevrez une invitation par mail.

Nous vous proposons enfin un court entretien avec l'un de nos membres élus. Ce rendez-vous que nous reconduirons dans les newsletters à venir vous permettra de faire plus ample connaissance avec vos représentants.



Bonne lecture à toutes et à tous !

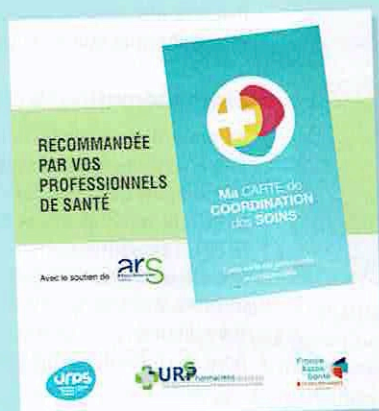
Nadine Delaplace,
Présidente de l'URPS
Infirmier Grand Est

À lire aussi :

- Page 2
CPOM : un contrat d'avenir entre l'URPS et l'ARS
- Page 3
Des formations courtes pour mettre le pied à l'ETP
- Page 4
Salon Cité Santé : carrefour de l'e-santé à Nancy

Communication

Atout carte pour les libéraux



C'est parti ! Initiée par l'URPS Infirmier et l'URPS pharmaciens en partenariat avec l'association d'utilisateurs France Assos et avec le soutien de l'ARS Grand Est, la carte de coordination des soins est aujourd'hui disponible dans 6 secteurs pilotes : Colmar, Charleville-Mézières, Metz, Reims, Sarrebourg et Toul/Commercy.

Cette carte où sont renseignées les informations personnelles du patient doit permettre d'éclairer le parcours de soin tout en donnant une meilleure visibilité aux acteurs de santé libéraux.

Son déploiement sera progressivement étendu à toute la région Grand Est.

Prévention

Examen de prévention en santé : pour une fois, pensez à vous !

Grâce à la signature de conventions de partenariat entre l'URPS infirmier Grand Est et les Centres de Médecine Préventive, les infirmières et infirmiers libéraux bénéficient de la prise en charge de leur examen de prévention en santé, en tant qu'assurés sociaux du régime général.

Pour Patrick Miget, médecin coordinateur réseau Grand Est, le bilan de santé n'est pas un luxe : « On a coutume de dire que les cordonniers sont souvent les plus mal chaussés ! Cela vaut pour les professionnels de santé en général et les infirmiers libéraux en particulier. Ils ont souvent la tête dans le guidon et ne prennent pas toujours le temps de se soigner ! »

Un temps pour soi

Un examen préventif de santé dure en moyenne de 30 à 45 minutes. « C'est un moment privilégié au cours duquel l'infirmier peut faire le point et bénéficier de conseils », explique Patrick Miget. « Pour nous, c'est aussi l'opportunité de nouer des contacts avec des



Patrick Miget, médecin coordinateur réseau Grand Est

professionnels qui peuvent agir en ambassadeurs pour faire connaître le bilan de santé auprès de leurs patients. »

Des conventions ont déjà été signées en Meurthe-et-Moselle et en Moselle. D'autres vont suivre. D'ici à la fin du premier semestre, les 8 000 infirmières et infirmiers libéraux du Grand Est auront la possibilité de passer un bilan de santé dans un centre de médecine préventive. Ne vous en privez pas !

